

.....
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
.....

PACTE INTERNATIONAL

Décret n° 91-1664 du 4 novembre 1991 portant publication du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Président de la République ;

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères ;

Vu la loi n° 68-30 du 29 novembre 1968 autorisant l'adhésion de la Tunisie au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. — Est publié au *Journal officiel de la République tunisienne* en annexe au présent décret le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Art. 2. — Les ministres intéressés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 4 novembre 1991.

ZINE EL ABIDINE BEN ALI